

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
février
2013

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 4 février 2013 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire
M. Gaétan Esculier, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Richard Turgeon, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

130201

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2013 est adopté tel que rédigé.

Adopté

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE
MOTION

Je, Martin Lacasse, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 99-096 «Règlement concernant la circulation et le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité» sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Martin Lacasse, conseiller

130202

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gervais a déposé une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 2 820 372 et 2 820 373 ;

CONSIDÉRANT que la demande est pour des fins d'utilité publique, soit pour le traitement des eaux usées de la municipalité ;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil appuie la demande d'autorisation de la Municipalité de Saint-Gervais pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 3 820 372 et 2 820 373.

2. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.
Adopté

130203

**DEMANDE DE SUBVENTION
RÉSEAU ROUTIER**

CONSIDÉRANT que le conseil prévoit des dépenses pour la réfection de différentes rues et rangs à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil ne dispose pas de la totalité des sommes requises pour effectuer les travaux les plus urgents sur le réseau routier ;

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil demande à la députée de Bellechasse M^{me} Dominique Vien, une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'aide à la voirie urbaine et rurale.

2. Ces sommes représentent un montant au moins égal à celui que la municipalité investit pour maintenir son réseau routier en état.
Adopté

130204

**SUBVENTION
CHAROLAIS CHAMPÊTRE (G.L.S.C.B.) INC.**

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 4 000 \$ pour le hockey mineur de Bellechasse.

2. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 2 000 \$ pour le patinage artistique.

3. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 3 000 \$ au journal Au fil de la Boyer.

4. Le conseil autorise le versement d'une subvention au comité Les Amis du parc riverain de la Boyer au montant de 3 500 \$ pour la tenue des activités au parc.

5. Le conseil autorise le versement des subventions suivantes à Charolais Champêtre (G.L.S.C.B.) inc. :

Piscine	4 000 \$
Terrain de jeux	8 000 \$
Terrain de balle	2 000 \$
Terrain de soccer	2 000 \$

Adopté

130205

**CONTRAT D'ENTRETIEN
SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE**

CONSIDÉRANT que le conseil doit s'assurer du bon fonctionnement du système de protection incendie de l'Hôtel de Ville ;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le directeur général à signer un contrat de trois ans avec Protection incendie Viking inc. pour l'inspection et l'entretien du système de gicleurs de l'Hôtel de Ville pour les 3 prochaines années.

Adopté

130206

**POLITIQUE FAMILIALE
AUTORISATION DE DEMANDE**

CONSIDÉRANT les travaux et les consultations du comité de la politique familiale et des aînés ;

CONSIDÉRANT la politique familiale et des aînés ainsi que son plan d'action adopté le 5 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT le plan préliminaire d'aménagement de la citerne et de ses environs déposé le 22 janvier 2013 ;

CONSIDÉRANT que le projet permet d'atteindre plusieurs objectifs qui ont été retenus lors de l'élaboration de la politique familiale des aînés ;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise M. Nicolas St-Gelais, chargé de projet, à répondre au troisième appel de projets du programme d'infrastructure Québec-Municipalités - Municipalité amis des aînés (PIQM-MADA) pour la création du parc de la citerne et le réaménagement de ses environs et à signer tout document afférent auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

2. Le conseil s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adopté

130207

LES AMIS DU PARC RIVERAIN DE LA BOYER
MANDAT

Il est proposé par François Audet
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil renouvelle le mandat de M. Réjean Lemieux, conseiller, à titre de représentant du conseil auprès du conseil d'administration de Les Amis du parc riverain de la Boyer pour une durée de deux ans, soit jusqu'en mars 2015.

Adopté

130208

SIÈGE SOCIAL
UNICOOP

CONSIDÉRANT qu'il y aurait des discussions pour le déplacement du siège social d'Unicoop de la Municipalité de Sainte-Hénédine vers la ville ;

CONSIDÉRANT que les services dispensés par les entreprises sont de nature coopérative et qu'elles s'adressent principalement au secteur agricole ;

CONSIDÉRANT qu'il est important que les sièges sociaux d'entreprises agricoles demeurent dans un milieu rural ;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse appuie la Municipalité de Sainte-Hénédine afin que le siège social d'Unicoop soit maintenu dans cette municipalité ou à tout le moins, que soit maintenue la majorité des emplois du siège social dans un milieu rural.

Adopté

130209

SERVICE INCENDIE
APPEL D'OFFRES POUR INVENTAIRE

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres regroupé pour la réalisation de l'inventaire physique des biens mobiliers du service incendie ;

CONSIDÉRANT que ECGL division de Raymond Chabot Grant Thornton est le seul soumissionnaire et que le comité de sélection lui a alloué un pointage de 135.54 et que la soumission est conforme à l'appel d'offres ;

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte la proposition de ECPL division de Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 2 000 \$, plus les taxes.

2. Le conseil autorise le directeur général à faire ce qui est nécessaire pour réaliser la décision.

Adopté

130210 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE
CONGRÈS

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise la participation de M^{me} Lynda Carrier, conseillère, au colloque du Carrefour action municipale et famille. Il autorise également qu'un autre membre du comité famille puisse s'inscrire ainsi que M. Nicolas St-Gelais, chargé de projet.

2. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription et le remboursement des frais de séjour sur présentation des pièces justificatives au directeur général.

Adopté

130211 PROMOTION DES ARRÊTS GOURMANDS
ET DE LA CYCLOROUTE DE BELLECHASSE

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une contribution de 150 \$ servant à l'impression de cartes touristiques produites à 35 000 exemplaires dans le but de promouvoir les arrêts gourmands et la cycloroute de Bellechasse.

Adopté

130212 MISE AUX NORMES EAU POTABLE

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le paiement du décompte progressif n^o 10 à Allen Entrepreneur général inc. tel que recommandé par BPR Infrastructure inc. au montant de 251 875,56 \$.

Adopté

130213 RÈGLEMENT 12-240
Règlement décrétant des travaux
d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial
et de voirie sur l'avenue Royale et pour
le développement 279

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres pour la fourniture des matériaux et de l'équipement nécessaires pour la réalisation des travaux.

Adopté

130214

IDENTIFICATION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité a réalisé en 2012 un plan de signalisation pour la municipalité et ses immeubles ;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise la signalisation des édifices mentionnés ci-dessous suivant la proposition de signalisation datée du 26 janvier 2012:

- | | |
|--------------------------------|------------------------|
| ▪ Caserne d'incendie et garage | 11, avenue Commerciale |
| ▪ Travaux publics | 25, avenue Commerciale |
| ▪ Aréna | 26, avenue Commerciale |
| ▪ Piscine municipale | 2-A, rue Nadeau |
| ▪ Réservoir d'eau potable | 2925, avenue Royale |

Adopté

CALENDRIER DE CONSERVATION

Le conseil informe les membres du conseil que Bibliothèque et archives nationales a approuvé le calendrier de conservation des documents de la municipalité le 25 janvier 2013.

130215

ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ POUR L'OBTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé, en novembre dernier, un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT que six soumissions ont été reçues ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été analysées par un comité de sélection et que le comité exécutif de l'UMQ a suivi sa recommandation quant au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage ;

CONSIDÉRANT que lors de sa réunion du 30 novembre 2012, le comité exécutif de l'UMQ a octroyé le contrat au Groupe Mallette Actuaire inc. pour un montant de 273 856,91 \$ par année, pour un coût total sur cinq ans de 1 369 284,55 \$;

CONSIDÉRANT que le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ au Groupe Mallette Actuaire inc. est de 0,8 % ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a reçu une proposition de l'UMQ d'adhérer à son regroupement et de retenir les services du Groupe Mallette Actuaire inc. ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT que selon l'estimation de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse la valeur de son contrat s'avère inférieure à 25 000 \$;

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour obtenir auprès du Groupe Mallette Actuaire inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour les employés, au taux de commission de 0,8 %.

2. L'adhésion au regroupement sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

3. La municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjudgé.

4. La municipalité mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

5. La municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité.

Adopté

130216

ÉCLAIRAGE DE RUE
RUE FRÉDÉRIQUE

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le directeur général à faire installer trois lampes de rue de type DEL sur la rue Frédérique et l'autorise à signer les documents avec Hydro-Québec.

Adopté

130217

CASERNE INCENDIE
CHAUFFE-EAU

CONSIDÉRANT que le directeur incendie a demandé des prix pour un chauffe-eau instantané de 200 000 B.T.U. ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu deux soumissionnaires égaux et au même prix ;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à un tirage au sort en présence des intéressés ;

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le contrat d'achat d'un chauffe-eau instantané de Propane GRG inc. suivant la soumission n° 2413 en date du 6 décembre 2012.

Adopté

130218

PROGRAMME D'AIDE AU DÉMARRAGE ET À LA RELANCE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE – M. JONATHAN PRÉVOST

CONSIDÉRANT que M. Jonathan Prévost, domicilié au 4059, rang Sud-Est, désire présenter un dossier dans le but de relancer la production laitière sur les lots 5 042 973, 5 042 975 et 2 819 235 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que les prévisions de réalisation de ce dossier sont excellentes ;

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil désire appuyer M. Jonathan Prévost dans la présentation de son projet pour qu'il soit admissible au programme d'aide au démarrage et à la relance de l'industrie laitière.

Adopté

PÊCHE EN VILLE

Il est mentionné que l'activité Pêche en ville se tiendra les 7,8 et 9 juin 2013.

MÉDAILLES

Les membres du conseil désirent souligner le fait que M. Charles-Eugène Blanchet ait reçu la médaille du jubilé de la reine pour son implication bénévole dans la réalisation de la Résidence Charles-Couillard.

JOURNAL AU FIL DE LA BOYER

M. Jean-Pierre Lamonde, président du conseil d'administration du journal Au fil de la Boyer, invite toute personne intéressée à assister à l'assemblée extraordinaire du journal qui se tiendra le mercredi 13 février 2013 à la salle de réunion de l'Hôtel de Ville. Il mentionne que le journal est à la recherche d'une personne intéressée à occuper le poste de rédacteur en chef.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

130219

CLÔTURE

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente séance est close à 21 h.
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
extraordinaire
février
2013

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 25 février 2013 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire
M. Gaétan Esculier, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller

Sont absents :

M. Richard Turgeon, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

130220

AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par François Audet
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Les membres du conseil acceptent l'avis de convocation tel que signifié.

130221

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

- 1) Avis de convocation
- 2) Ordre du jour
- 3) Avis de motion modifiant le règlement 12-242
- 4) Période de questions
- 5) Clôture

AVIS DE
MOTION

Je, Martin Lacasse, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 12-242 «Règlement de taxation et de tarification municipal» est déposé et sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Martin Lacasse, conseiller

PÉRIODE DE QUESTIONS

130222

CLÔTURE

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente séance est close à 20 h 10.
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre
